

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 11 avril, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mercredi 5 avril 2023, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 25

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGRO, Monsieur Didier SALAÜN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Madame Rosa SAADI, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Nicole BROCARD à Mme Véronique CHEVILLARD.
Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.
M. Robin ONGHENA à Mme Sandrine LALANNE.

Absents excusés :

Mme LANTRAIN Marilyne.

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGRO

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1611-1 et suivants et L.2122-21,

Vu la délibération n°2020DELIB0154 du 17 décembre 2020 adoptant le référentiel M57,

Vu l'approbation du rapport d'orientations budgétaires suite au débat d'orientations budgétaires en date du 13 février 2023,

Vu l'examen des budgets des services par les différentes commissions municipales,

Vu le projet de Budget primitif 2023 présenté par Monsieur le Maire, tel qu'annexé à la présente délibération,

Considérant qu'il appartient au Maire, sous le contrôle du Conseil Municipal, de préparer et proposer le budget,

Considérant l'obligation d'observer la règle des grands principes budgétaires,

Considérant que le budget est voté en équilibre réel,

Sur proposition de la commission « Finances et Personnel communal » en date du 30 mars 2023,

Après en avoir délibéré, et par 25 voix pour et 4 voix contre (Etienne RENAULT, Serge GODARD, Sandrine LALANNE, Robin ONGHENA).

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE, chapitre par chapitre, le budget primitif 2023 de la Commune, tel qu'annexé à la présente délibération, lequel s'élève à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Chapitres	Dépenses	Montants
011	Charges à caractère général	9 712 265,55
012	Charges du personnel	18 809 530,00
014	Atténuations de produits	788 734,00
65	Autres charges de gestion courante	2 419 861,75
	Total des dépenses de gestion courante	31 730 391,30
66	Charges financières	147 699,00
67	Charges exceptionnelles	20 500,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	31 898 590,30
023	Virement à la section d'investissement	176 787,67
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 023 210,82
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 199 998,49
	Total des dépenses de fonctionnement	33 098 588,79

Chapitres	Recettes	Montants
002	Excédent reporté de fonctionnement	1 793 112,74
013	Atténuation de charges	155 000,00
70	Produits des services	3 017 975,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	6 637 183,00
731	Fiscalité locale	18 799 704,00
74	Dotations, subventions et participations	2 512 258,25
75	Autres produits de gestion courante	183 355,80
	Total des recettes réelles de fonctionnement	33 098 588,79

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Chapitres	Dépenses	Montants
10	Dotations, fonds divers e réserves	
	Dépenses d'équipement non individualisées	
20	Immobilisations incorporelles	886 570,00
204	Subventions d'équipement versées	157 000,00
21	Immobilisations corporelles	4 684 989,01
23	Immobilisations en cours	10 000,000
	Opérations	
012023	Projet Parking Site favier	17 382,15
202201	Création cours Oasis	1 020 000,00
201503	Gymnase Parc des Sports	125 000,00
2021001	Opération Gymnase Clémenceau	107 536,00
	Total des dépenses d'équipement	7 008 477,16
16	Emprunts et dettes assimilés	1 406 000,17
27	Autres immobilisations financières	295 500,00
	Total des dépenses financières	1 701 500,17
45	Chapitre d'opérations pour le compte de tiers	17 382,15
	Total des dépenses réelles d'investissement	11 211 361,68
041	Opérations patrimoniales	13 451,96
	Total des dépenses de l'exercice	11 224 813,64

Chapitres	Recettes	Montants
13 (hors 138)	Subventions d'investissement reçues	861 909,62
16	Emprunts et dettes assimilés	4 304 697,22
	Total des recettes d'équipement	5 166 606,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 440 108,55
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 220 000,00
	Total des recettes financières	3 660 108,55
45	Chapitre d'opérations pour le compte de tiers	17 382,15
	Total des recettes réelles d'investissement	8 844 097,54
021	Virement de la section de fonctionnement	212 767,67
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 023 210,82
041	Opérations patrimoniales	13 451,96
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 249 430,45
001	Excédent d'investissement reporté	1 131 285,65
	Total des recettes de l'exercice	11 224 813,64

	Opérations réelles €	Opérations d'ordre €	Excédent de fonctionnement	Opérations totales €
Section de fonctionnement				
Dépenses	31 862 610,30	1 235 978,49		33 098 588,79
Recettes	31 305 476,05		1 793 112,74	33 098 588,79
Section d'investissement			Excédent d'investissement	
Dépenses	11 211 361,68	13 451,96		11 224 813,64
Recettes	8 844 097,54	1 249 430,45	1 131 285,65	11 224 813,64
Total des deux sections				
Dépenses	43 073 971,98	1 249 430,45		44 323 402,43
Recettes	40 149 573,59	1 249 430,45	2 924 398,39	44 323 402,43

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 14 avril 2023

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,



Maire de Bry-Sur-Marne



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Contexte du budget 2023

Le budget 2023 fait suite à une année 2022 atypique, encore marquée par différentes mesures prises par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire. En effet l'année 2022 a été également marqué par le début d'une guerre en Ukraine, l'augmentation exponentielle du coût de l'énergie ainsi qu'une inflation sur toutes les matières premières. Aussi, les dépenses de fonctionnement ont mécaniquement augmenté alors même que les recettes de fonctionnement de la commune stagnent et les aides de l'Etat ne suivent pas.

D'une manière générale, il nous faut tenir compte d'autres nombreuses contraintes sur le budget 2023, à savoir :

1. Augmentation mécanique des dépenses de fonctionnement
 - Hausse conséquente de l'énergie
 - Augmentation du taux des prêts (à 3% sur 20 ans)
 - Nouvelles dépenses déjà engagées comme l'adhésion à un Comité d'Entreprise en septembre 2023
 - Une augmentation du coût de la masse salariale
 - Une inflation importante de 6 % environ avec effets sur de nombreux postes budgétaires.
 - Charges induites des nouveaux équipements (Théâtre, gymnase, Bry3...)
 - Hausse du prix des carburants.
 - Perte de loyer encaissé de l'INA estimé à environ 400K€ ainsi que du remboursement de taxe foncière perçu (environ 100K€)

2. Une stagnation des recettes de fonctionnement
 - Ralentissement du marché immobilier avec une baisse attendue des frais de mutation
 - Dotations aux amortissements plus importantes avec la M57 avec le prorata temporis
 - L'inexorable diminution de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) passée de 4 166 000 € à 410 000 € de 2014 à 2022
 - La disparition de la taxe d'habitation

En ce sens, il a été demandé, aux services comme aux élus, de poursuivre leurs efforts afin de contenir les dépenses de fonctionnement. A titre d'exemple, il a été décidé d'annuler l'édition 2023 de Marne en vogue.

Par ailleurs, la contrainte liée aux charges de personnel reste entière car celles-ci augmentent mécaniquement compte tenu de l'effet cumulé du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et des augmentations éventuelles de charges décidées par l'Etat mais à la charge de la collectivité

Enfin, alors que les tarifs des services à la population sont normalement revalorisés tous les ans, ces derniers ne l'ont pas été depuis au moins 3 ans. Il convient donc dans le cadre de la préparation de ce budget d'engager une réflexion sur les tarifs communaux.

Les grandes priorités en 2023

La municipalité fait le choix de ne pas augmenter les impôts. Le budget 2023 qui sera voté ce 11 avril 2023 tiendra compte de cette exigence.

Les efforts en matière d'aide à la réalisation de logements sociaux seront poursuivis. Il vous sera donc proposé que la ville continue ses actions en direction des bailleurs sociaux (surcharges foncières, participations complémentaires,) notamment 157 000 € répartis comme suit :

- BATIGERE AMLI- Rue de la Croix aux biches – Montant total de la surcharge foncière 243 779 € en contrepartie de 11 logements (1^{er} versement en 2023 de 122 000 € et 2^{ème} versement de 121 779 €.)
- Groupe VALOPHIS 6 grande rue Charles De Gaulle - Montant total de la surcharge foncière 35 000€ en contrepartie de 1 logements

Contraintes à intégrer :

- La réactualisation des tarifs en fonction de l'inflation en 2023 aura des effets uniquement sur le dernier trimestre pour les plus importants : périscolaire et culture.

Les investissements 2023

- Avec un faible autofinancement, les investissements au-delà d'un seuil seront financés par l'emprunt (taux 3% soit 30 000 € de frais financiers supplémentaires pour 1 Million € empruntés sur 20 ans et 80 000 € d'épargne nette en moins).

Il faut également noter, dans les grandes priorités 2023, notamment :

- Finalisation de l'aménagement rue du Clos Sainte-Catherine pour élargir à un nouveau Contrat d'aménagement régional ouvrant droit à certains subventionnements
- Rénovation des équipements et pose de caméras de vidéosurveillance supplémentaires
- Finalisation de l'étude d'un parking souterrain en entrée de ville
- Poursuite de l'aménagement en accessibilité des bâtiments
- Végétalisation de la ville
- Cours Oasis et modernisation des écoles
- Entretien du patrimoine (comme la restauration du pavillon Mentienne pour y accueillir le Collège International de la Photographie)
- Réfection de la voirie en fonction d'un plan pluriannuel d'investissement
- Dématérialisation du Conseil Municipal
- Poursuite du plan sobriété énergétique
- Poursuite du plan vélo
- Projet d'extension des écoles

De plus, la ville doit poursuivre les travaux de modernisation de nos écoles, et l'entretien du patrimoine.

Dans le domaine de la Voirie et de l'éclairage public, le besoin de réfection de certaines chaussées s'avère indispensable, ainsi que divers autres travaux d'entretien et de modernisation.

Tous ces travaux devront faire l'objet d'une réflexion en matière de développement durable et environnemental.

Ces investissements ne pourront être réalisés qu'au regard de nos possibilités de recettes (subventions – contributions,) et de nos capacités d'emprunts.

Au 31 décembre 2022 la dette sera de 12,2 millions d'euros, étant donné qu'aucun nouvel emprunt de 1 000 000 € au taux de 2,98% a été réalisé en fin d'année 2022.

Pour replacer les orientations budgétaires dans le contexte de la situation financière et fiscale de la ville, je vous propose de prendre connaissance des principaux indicateurs suivants :

PRESENTATION SIMPLIFIEE DU BUDGET 2022

	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION
Recettes réelles de fonctionnement	30 501 259	33 098 588	0,60%
Dépenses réelles de fonctionnement	29 076 855	31 862 610	0,09%
<i>dont intérêts de la dette</i>	110 000	136 000	-28,10%
Recettes réelles d'investissement	6 414 756	8 844 097	-12,73%
<i>dont emprunts d'équilibre</i>	1 987 149	4 304 697	
Dépenses réelles d'investissement	7 839 160	11 211 361	-9,03%
<i>dont capital de la dette</i>	1 401 000	1 406 000	-4,82%
<i>Et surcharges foncières</i>	305 000	157 000	-41,34%

- LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

Les dépenses réelles de fonctionnement

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION
011	Charges à caractère général	8 400 513	9 712 265	-3,16%
012	Charges de personnel	17 634 123	18 809 530	0,82%
014	Atténuations de produits	780 000	788 734	6,12%
65	Autres charges de gestion courante	2 117 719	2 383 881	9,26%
66	Charges financières (intérêts dette)	122 500	147 699	-27,94%
67	Charges exceptionnelles	20 500	20 500	-39,70%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0	0	
	TOTAL DEPENSES REELLES	29 076 855	31 862 610	0,09 %

Les recettes réelles de fonctionnement

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION
013	Atténuations de charges	150 000	155 000	
70	Produits services, domaine et ventes diverses	3 104 502	3 017 975	-3,85%
73	Impôts et taxes	24 095 566	25 436 887	1,71%
74	Dotations et participations	2 881 151	2 512 258	9,81%
75	Autres produits de gestion courante	270 040	183 355	-56,80%
	TOTAL RECETTES REELLES	30 501 259	31 305 476	0,6 %

Les soldes financiers

	BP 2022	BP 2023
Epargne de gestion	1 534 404	1 371 978
Epargne brute	1 424 404	1 235 978
Epargne nette	23 404	-169 022

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

Les dépenses réelles d'investissement

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION
16	Emprunts et dettes assimilés	1 402 000	1 406 000	-4,82%
20	Immobilisations incorporelles	746 104	1 538 155	
204	Subventions d'équipements versées	305 000	157 000	-41,34%
21	Immobilisations corporelles	5 001 056	6 300 786	
23	Immobilisations en cours	380 000	1 035 000	
27	Autres immobilisations financières		295 500	
45	Opérations pour compte de tiers		17 382	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	7 839 160	11 211 361	-9,03 %

Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement

Ci-dessous, les dépenses d'investissement dont la mise en lumière du remboursement du capital de la dette.

Années	Dépenses d'investissement	Remboursement du capital de la dette	Part en % du remboursement du capital de la dette
2022	7 839 160	1 401 000	17,87%
2023	11 211 361	1 406 000	

Les recettes réelles d'investissement

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION
10	Dotations- Fonds divers	1 180 000	1 200 000	-23,87%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		1 240 108	
13	Subventions	1 742 607	861 909	52,62%
16	Emprunt (d'équilibre)	1 987 149	4 304 697	
024	Produits des cessions	1 505 000	1 220 000	
45	Opérations pour compte de tiers		17 382	
	TOTAL DES RECETTES REELLES	6 414 756	8 844 097	-24,98 %

- LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Il vous est présenté ci-dessous le plan de financement des investissements à réaliser. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

	BP 2022	BP 2023
Epargne nette (a)	23 404	-169 022
FCTVA (b)	800 000	850 000

	BP 2022	BP 2023
Autres recettes (Taxe d'aménagement) (c)	380 000	350 000
Produit de cessions (d)	1 505 000	1 220 000
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	2 708 404	2 250 978
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	1 742 607	861 909
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	1 987 149	4 304 697
Financement total h = (e+f+g)	6 438 160	7 417 584

- CAPACITE DE DESENDETTEMENT

	BP 2022	BP 2023
Encours au 1er janvier	12 590 500 €	12 189 500 €
Ratio de désendettement	7,9 ans	
Emprunt d'équilibre au BP	1 987 149	4 304 697

A noter que nous ne possédons pas d'emprunts toxiques. La répartition de la dette est la suivante : 93,62 % en taux fixe et 6,38 % en taux variable. Taux moyen de la dette : 0,90%.

- EVOLUTION DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Taux	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taxe d'habitation	20,00 %	20,00 %	20,00 %	20,00 %	20,00 %	20,00 %	20,00 %		
Foncier bâti	21,75 %	21,75 %	21,75 %	21,75 %	21,75 %	21,75 %	21,75 %	35,50 %	35,50 %
Foncier non bâti	26,17 %	26,17 %	26,17 %	26,17 %	26,17 %	26,17 %	26,17 %	26,17 %	26,17 %
Cotisation foncière des entreprises	26,69 %	26,69 %							

- LES RATIOS

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R :

	BP 2022	BP 2023
Ratio 1	1 699	1 861
Ratio 2	902	1 427
Ratio 3	1 773	1 829
Ratio 4	418	554
Ratio 5	736	712
Ratio 6	32	24
Ratio 7	60,2%	59,03%
Ratio 9	100,68%	106%
Ratio 10	23,56%	30%
Ratio 11	56,83%	39%

Ratio 1= Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2= Produit des impositions directes / population

Ratio 3= Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4= Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5= Encours de la dette / population

Ratio 6= Dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 9= Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10= Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

Indicateur d'évolution de la ressource humaine (ratio 7)

Ce taux détermine la représentativité des charges de personnel dans les dépenses d'exploitation. Il permet de mesurer le poids des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement, soit 59,03 % au BP 2023 contre 60,6% au BP 2022.

STRUCTURE DES EFFECTIFS COMPTE ADMINISTRATIF 31 DECEMBRE 2022

GRADES OU EMPLOIS	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS PERMANENTS		
	FONCTIONNAIRES	AGENTS CONTRACTUELS	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE	59	7	66
Catégorie A	13	2	15
Catégorie B	9	5	14
Catégorie C	37	0	37
FILIERE TECHNIQUE	107	15	122
Catégorie A	3	0	3
Catégorie B	6	0	6
Catégorie C	98	14	112
FILIERE SOCIALE	46	8	54
Catégorie A	7	0	7
Catégorie B	22	6	28

Catégorie C	17	2	19
FILIERE SPORTIVE	1	0	1
Catégorie B	1	0	1
FILIERE CULTURELLE	22	22	44
Catégorie A	4	0	4
Catégorie B	14	22	36
Catégorie C	4	0	4
FILIERE ANIMATION	46	14	60
Catégorie B	4	0	4
Catégorie C	42	14	56
FILIERE POLICE MUNICIPALE	24		24
Catégorie A	0		0
Catégorie B	4		4
Catégorie C	20		20
AUTRES		15	15
Chargé de mission		1	1
Collaborateur de cabinet		1	1
Assistante maternelle		9	9
Contrat d'accompagnement dans l'emploi		0	0
Apprenti		0	0
Directeur pédagogique droit privé		1	1
Animateur centre de loisirs droit privé		2	2
Technicien polyvalent droit public		0	0
Animateur ateliers culturels droit public		1	1
TOTAL GENERAL	305	81	386

9.2 – Les Prévisions

PREVISIONS 2023

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Créations 2022	1	1	0
Demandes de créations 2023	0	0	0
Départs en retraite envisagés (âge légal)	0	1	3

9.3 – Les rémunérations

REMUNERATIONS PERSONNEL 2021

	Rémunérations brutes	dont prime de fin d'année	dont NBI
Fonctionnaires	9 329 592.79	262 112.56	41 042.10
Agents contractuels	3 108 317.18		
TOTAL	12 437 909.97		

ESTIMATION REALISATIONS 2022

	Rémunérations brutes	dont prime de fin d'année	dont NBI
Fonctionnaires	9 250 971.69	255 054.42	40 218.11
Agents contractuels	3 421 680.85		
TOTAL	12 672 652.54		

PROJECTION 2023

	Rémunérations brutes	dont prime de fin d'année	dont NBI
Fonctionnaires	10 023 981.06	253 134.71	39 575.47
Agents contractuels	3 706 972.86		
TOTAL	13 730 953.92		

Pour l'année 2023, une augmentation de l'indice minimum de 352 à 353 à compter de janvier est liée à l'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2023.

Par ailleurs l'augmentation de la valeur du point d'indice de juillet 2022 produira ses effets en année pleine.

TEMPS DE TRAVAIL ET HEURES SUPPLEMENTAIRES

Au sein de la collectivité, le temps de travail annuel est fixé à :

- 1 607 heures pour l'ensemble des agents
- 1 557 heures pour la police municipale équipe du matin et les agents statutaires du service Enfance.
- 1 425 heures pour la police municipale équipe de nuit
- 1 491 heures pour la police municipale équipe d'après-midi

La durée hebdomadaire est fixée par défaut à 37h30, ouvrant droit à 15 jours d'ARTT, ou à 35h sans ARTT ou encore 39h avec 23 jours de RTT.

Nombre d'heures supplémentaires rémunérées en 2021 : 16 211

Nombre d'heures supplémentaires rémunérées en 2022 (estimations): 16 516

9.4 – Avantages en nature

- **Liste des emplois de la collectivité ouvrant droit à l'attribution d'un logement pour nécessité absolue de service à titre gratuit comme suit :**

Emploi	Site	Adresse
Gardien d'école	Ecole Henri Cahn	26 boulevard Gallieni
Gardien d'école	Ecole Jules Ferry	4 rue Jules Ferry
Gardien d'école	Ecole Paul Barilliet	23 rue du 2 décembre 1870
Gardien d'école	Ecole Etienne de Silhouette	37 rue Aristide Briand
Gardien d'école	Ecole Louis Daguerre	23 rue Daguerre
Gardien d'établissement sportif	Gymnase Félix Faure	3 ter rue Félix Faure
Gardien d'établissement sportif	Gymnase G. Clémenceau	11 bis av. G. Clémenceau
Gardien d'établissement sportif	Gymnase Léopold Bellan	67 avenue de Rigny
Gardien d'établissement sportif	Salle René Decroix	72 rue de la République
Gardien d'établissement sportif	Parc des sports	3 rue du Clos Ste Catherine

La concession par nécessité absolue de service comporte la gratuité du logement. En revanche, le bénéficiaire doit supporter l'ensemble des fluides (eau, gaz, électricité), des réparations et des charges locatives afférentes au logement qu'il occupe, ainsi que les impôts et taxes et souscrire une assurance multirisque habitation.

- **1 véhicule de fonction : DGS**